

Le 9 juillet 2025

Avis de la garante et du garant CNDP sur la réponse de l'EPTB Vidourle au bilan de la concertation préalable conduite du 19 février au 16 avril 2025 sur le projet d'aménagement du système endigué rive droite de la basse vallée du Vidourle (délibération du Comité syndical n°2025/03/10).

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance avec attention des engagements de l'EPTB Vidourle faisant suite à nos demandes de précisions et à nos recommandations résultant des enseignements de la concertation préalable, présentées dans notre bilan en date du 12 mai 2025.

Notre présent avis sera rendu public sur le site de la CNDP et sur le site de la concertation. Il porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses au vu des attentes du public ainsi que de nos recommandations, exprimées dans notre bilan. Il ne porte pas sur le projet, la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets.

Vous avez répondu à l'essentiel de nos demandes de précisions et à nos recommandations par la délibération du Comité syndical lors de sa séance du 19 juin 2025. Ce document engage formellement l'EPTB jusqu'à l'enquête publique relative au projet.

Nous souhaitons vous faire part de nos remarques ci-dessous.

En premier lieu, comme vous le savez, nous sommes attachés à la poursuite du dialogue avec la population et à son information continue sur un projet qui la concerne très directement. Aussi, nous vous recommandons de veiller à l'accessibilité, à la clarté et la précision des engagements pris par l'EPTB dans la délibération. Un document synthétique reprenant ces engagements pourrait être, non seulement mis à disposition sur votre site internet mais également transmis à la presse, au futur Comité de pilotage et aux participants à la concertation.

Concernant certains points particuliers :

- La mise à disposition du calendrier des démarches foncières devra être accompagnée de tous éléments relatifs à l'évaluation du foncier et aux critères de détermination du montant des indemnisations, en toute transparence.
- En ce qui concerne la cartographie des accès (piétons et véhicules) aux digues, il conviendra de travailler sur la précision de ces accès, de le faire de façon participative et de transmettre le résultat de ce travail sous une forme accessible à un large public afin de recueillir ses observations en temps utile, c'est-à-dire avant l'engagement des travaux. Pour informer dès à présent la population, il pourrait être utile d'indiquer les futurs accès prévus, puis lui apporter une réponse plus précise une fois la cartographie réalisée.

- Nous prenons acte de votre engagement à poursuivre la concertation et l'information de la population par différents moyens (réunions, dialogue bilatéral, journal d'information...) et ce, pendant toute la phase en amont de l'enquête publique. Nous notons votre souhait de réactiver le Comité de pilotage et de l'ouvrir à de nouveaux participants. Il nous semble approprié que ce Comité prenne lui-même sa place dans la démarche de dialogue à venir et puisse déterminer par exemple son rythme de réunion ou les sujets à aborder.

Cette concertation préalable s'est révélée éclairante pour votre décision concernant le projet d'endiguement de la rive droite pour la protection des personnes et des biens sur les communes de Lunel et de Marsillargues. Il nous semble indispensable de poursuivre les efforts de dialogue que vous avez engagés depuis plusieurs années avec la population ainsi qu'avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

Comptant sur votre détermination à ce sujet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de toute notre considération.

Rachel VINDRY, garante CNDP
Pierre-Yves GUIHENEUF, garant CNDP